

Prix international de Peinture et de Photographie 2ème édition 2017

TERMES ET CONDITIONS (Publiés en Mai 2017)

Art 1. Le BUT

Le but de ce concours est de promouvoir des artistes en herbe au niveau international dans les domaines de la Peinture, la Photographie et les Arts numériques, en publiant l'œuvre artistique des participants et les gagnants dans les différents medias et en exposant les œuvres sélectionnées et gagnantes dans des galeries internationales.

Art.2 PARTICIPATION

Ce concours est ouvert à tous les artistes d'âge légal, auteurs d'un ou de plusieurs œuvres d'art dans les catégories Peinture, Photographie et Art numérique, sans tenir compte de son lieu de résidence ou de nationalité, artiste à plein temps ou non, avec ou sans expérience précédente dans les expositions. Les installations, les sculptures, et d'art vidéo ne sont pas admises.

Art 3. PRIX ET AVANTAGES

- a) Tous les participants seront présents pendant un an sur le portail FOMENAR.
- b) Le jury sélectionnera 30 œuvres finalistes, qui seront exposées dans la Galerie ART NOU MILLENI à Barcelone (Espagne) du 12 au 24 avril 2018. Les finalistes doivent faire en sorte que les originaux des œuvres présentées soient disponibles à l'endroit et la date de l'exposition.
- c) Les 30 œuvres sélectionnées par le jury seront publiées sur le portail FOMENAR et dans un catalogue de 30 pages environ. Chaque finaliste recevra 5 exemplaires gratuits.
- d) Les 30 artistes sélectionnés choisiront par courriel les 2 gagnants parmi eux, et ceci avant l'exposition indiquée ci dessus. Le premier prix est de 3.000€**. Le deuxième prix est de 500€**. L'œuvre ayant gagné le premier prix deviendra la propriété de L'ASOCIACION CULTURAL FOMENAR. En plus il y aura un prix spécial de 300.- € attribué par chaque membre de la Jury. Les prix ne peuvent être déclarés comme non attribués.
- e) Les gagnants du premier et du deuxième prix auront la possibilité d'exposer leurs œuvres dans une exposition commune à la STILGALERIE* de Vienne (Autriche) au début de 2018 (date à déterminer)
- f) Les finalistes sélectionnés et les gagnants recevront un certificat imprimé avec les résultats de leur participation.
- *Cependant, en cas d'indisponibilité pour quelque raison que ce soit de la galerie indiquée, dans une autre galerie internationale de caractéristique similaire.
- ** Les prix sont passibles d'une rétention d'impôt sur le revenu fiscal en vigueur en Espagne au moment de l'attribution.

Art.4 OEUVRES ARTISTIQUES ADMISES

a) Catégorie PEINTURE

La taille maximale est de **100** X **150** cm ou d'une mesure similaire, mais pas excédent 1,5 m², avec une des techniques utilisées (Dessin, Peinture, Collages), avec toute forme de support (toile, papier, carton, plastique, métal, bois, verre) et les medias utilisés (huile, acrylique, aquarelle, graphite, crayon, encre, illustrations, l'impression sous ses diverses formes, techniques mixtes etc.) L'utilisation de cadres n'est pas obligatoire.

Le prix de vente des œuvres ne doit pas excéder 3.000€

b) Catégorie LA PHOTOGRAPHIE et L'ART NUMÉRIQUE.

Médias acceptés: Photographie digitale ou analogique, infographie, art web, art logiciel présenté en format 2D et les médias mixtes. La taille maximale est **de 100 X 150** cm ou d'une mesure similaire, mais pas excédent 1,5 m², avec une des techniques utilisées (toile, plexiglas, aluminium, papier, plastique, Dibond, etc.) L'utilisation de cadres n'est pas obligatoire) Le prix de vente des œuvres ne doit pas excéder **3.000€.**

Les œuvres excédents les mesures indiqués et/ou le prix maximum indiqué ne seront pas admis. Les œuvres qui ont été presents aux Prix Fomenar 2016, ou qui ont été selectionnés finalistes ou gagnants dans n'importe quel concours, ne sont pas admis au PRIX FOMENAR 2017.

Art.5 PRÉSENTATION

Les œuvres doivent être téléchargées sur la page Web de FOMENAR selon les instructions indiquées dans le <u>formulaire d'inscription</u> et de participation dans un des formats: jpg ou pdf. Afin d'obtenir des résultats d'impression adéquats pour le catalogue en cas de sélection, l'image doit mesurer un minimum de **2500 pixels** sur le côté le plus long, et avoir un minimum de **300 dpi** de résolution. Le format maximal admis est de 6 MB. Les fichiers peuvent être envoyés alternativement sur un CD, si le/la participant/e ne dispose pas d'un accès suffisant à l'internet. S.v.p., se renseigner à <u>info@fomenar.eu</u>.

REMARQUE

L'administration du Prix se réserve le droit de rejeter une œuvre pour son contenu diffamatoire, injurieux, raciste, etc., si elle n'est pas accompagnée d'une explication fondamentale de sa valeur artistique supposée.

L'ASOCIACION CULTURAL FOMENAR n'est donc pas responsable pour le contenu de l'œuvre d'art présentée au concours.

L'administration de Prix n'est pas responsable de l'arrivée en état des envois postaux.

Art.6. FRAIS D'INSCRIPTION

Les frais d'inscription sont de 50€ pour la première œuvre téléchargée et de 40€ pour chaque œuvre supplémentaire. Le montant de 50€ comprend l'abonnement d'adhésion en tant que membre de l'ASOCIACION CULTUREL FOMENAR pendant un an. Cette adhésion peut être volontairement prolongée par un paiement de 20€, ce qui permet au membre d'être toujours représenté sur la plate-forme de l'ASOCIACION CULTURAL FOMENAR et de continuer à profiter de ses avantages.

Le paiement de ces frais peut être effectué de trois façons:

a) par **carte de crédit** ou via **PAY PAL** comme indiqué dans le formulaire d'inscription et de participation.

b) Par virement bancaire sur le compte suivant:

ASOCIACION CULTURAL FOMENAR IBAN: ES53 0182 4423 9102 0154 1671

BIC: BBVAESMMXXX

Référence : Premio Fomenar 2017 entrée et Nom de l'expéditeur Banque : BANCO DE BILBAO-VIZCAYA ARGENTARIA,S.A.

Teulada-Moraira (Alicante) Espagne.

c) par **WESTERN UNION**

Envoyez à : Prénom : RAINER ; Nom : MAUERER ; Lieu: MORAIRA ; Pays : ESPAGNE Veuillez inclure les éléments suivants dans votre formulaire de transfert:

Les frais d'inscription pour FORMENAR PRIZE 2017 (nom de l'artiste et le pays d'origine) Ensuite envoyez le code de transaction à entry@fomenar.eu

Veuillez assurer que le montant total de frais de participation soit crédité, sans aucun frais de transfert ou d'exchange monétaire.

Les frais d'inscription ne sont pas remboursables.

Art.7. JURY

Le jury est composé des jurés suivants:

RAINER E.MAUERER – Artiste – photographe, Président et membre fondateur de l'ASOCIACIÓN CULTURAL FOMENAR, Moraira, Espagne.

GABRIELE M.M.VOGLGSANG – Artiste, membre fondatrice de l' l'ASOCIACIÓN CULTURAL FOMENAR, Moraira, Espagne.-

DIPL.ING. HANS-PETER ZOBEL – Directeur de Galerie Munich (Allemagne) y Vienne (Autriche)

FIORENZA CANESTRARI – Artiste, Conservateur d'art – Vérone (Italie)

RICH SMUKLER, Artiste-photographe, Boca Raton, Florida, États-Unis. Vainqueur du PRIX FOMENAR 2016.

MONICA FERRARINI, Conservatrice et Critique d'Art, Rome, Italie.

Chaque membre du jury doit attribuer des points allant de 0 à 100 pour chaque œuvre présentée. Il doit juger l'excellence de son contenu, l'expression (la puissance de son message), l'esthétique, la technique et les matériaux. Les 30 premières œuvres ayant le maximum de points seront sélectionnées pour l'exposition de finalistes. Leurs auteurs choisiront les gagnants entre eux. Dans le cas ou les points attribués sont à égalité le jury choisira le gagnant.

Art. 8. DATE LIMITE D'INSCRIPTION

La date limite d'inscription est le 15 novembre 2017 a 24:00h, heure espagnole (GMT + 1) Ce délai peut être prolongé par décision de L'Administration du Concours. Le délai mentionné s'agit du paiement des frais d'inscription. Les participants disposent de 7 jours supplémentaires pour télécharger leur travail. Aucun CD sera admis une fois que la date limite d'inscription est dépassée (cachet de la poste faisant foi). Les ouvres sélectionnées seront annoncées dans une liste sur le site de l' l'ASOCIACIÓN CULTURAL FOMENAR en janvier 2018. Chaque finaliste recevra un message personnel par courriel.

Art. 9. TRANSPORT & FRAIS DE VOYAGE.

Les frais de transport et d'assurance vers et depuis les lieux d'exposition des œuvres sélectionnées doivent être couverts par l'artiste participant. Il en va de même pour les frais de déplacement et d'hébergement des artistes qui souhaitent être présents pour les ouvertures d'expositions. Dans le cas où les œuvres viennent de pays non UE, les participants sont tenus de respecter les règlements et les conditions des douanes, à la fois dans le pays d'origine et du pays de destination, et à payer les frais correspondants si nécessaire.

Art. 10. PROPRIÉTÉ ET DROITS D'AUTEUR

La propriété de chaque œuvre dans l'exposition reste avec l'artiste ou à son propriétaire légitime, à l'exception de l'œuvre recevant le premier prix, qui deviendra la propriété de l'ASOCIACIÓN CULTURAL FOMENAR. Les artistes qui souhaitent vendre leurs œuvres pendant les expositions respectives, peuvent le faire en conformité avec les lois fiscales du pays de l'exposition et en conformité avec les commissions convenues antérieurement avec la galerie. Aussi, le droit d'auteur de chaque œuvre reste avec son auteur, y compris les gagnants. Les auteurs des œuvres participants, autorisent expressément l'ASOCIACIÓN CULTURAL FOMENAR à utiliser les images, afin de promouvoir le concours et les œuvres en tant que tels dans les médias informatiques et imprimés, ainsi que dans les catalogues et brochures.

Art 11. PROTECTION DES DONNÉES

Les participants au concours autorisent expressément l'organisation du même, particulièrement M. Rainer Eduard Mauerer (NIE X 0533241 D) en tant que responsable du fichier, et toutes les personnes qui coopèrent avec lui, à gérer leurs données personnelles et les images de leurs œuvres présentées au concours FOMENAR 2017 en concordance avec la législation espagnole en vigueur, concrètement avec la LOI Organique N°15/1999 du 13 Décembre sur la protection des données à caractère personnel (LOPD). Dans ce sens, chaque personne concernée peut exercer le droit d'accès, de rectification, d'annulation ou d'opposition par demande écrite au responsable du fichier à l'adresse ci-dessous indiquée, accompagnée d'un document d'identité officiel, indiquant le droit d'être exercé.

Art. 12 ACCEPTATION

Chaque participant au concours accepte expressément les termes et conditions ci-dessus ou en envoyant le formulaire d'inscription et de participation sur le site de l'ASOCIACIÓN CULTURAL FOMENAR. L'organisation du concours se réserve le droit de modifier ces termes et conditions sans préavis en cas de besoin.

Aucun droit juridique n'existe dès l'attribution d'un prix.

PREMIO FOMENAR 2017

Organisé par

l'ASOCIACIÓN CULTURAL FOMENAR

Calle Alcántara,8

E-03724 Teulada-Moraira (Alicante)

Espagne

Téléphone: +34 646 505 003 Courriel: info@fomenar.eu Code fiscal: G54908579